

# Monoparentalité : réalités sociologiques et bonnes pratiques

Une journée pour sensibiliser  
aux enjeux de la monoparentalité  
et essayer des pratiques inspirantes

Synthèse de la journée  
du 14 octobre 2025



**Ressources Urbaines**, centre de ressources politique de la ville de l'est francilien (Essonne, Seine et Marne, Val de Marne),



**Profession Banlieue**, centre de ressources politique de la ville de Seine-Saint-Denis,



**Le Pôle ressources Ville et développement social**, centre de ressources politique de la ville de l'ouest francilien (Hauts-de-Seine, Val d'Oise, Yvelines),



**Le Pôle ressources Paris**, centre de ressources politique de la ville de la ville de Paris,



s'associent au sein du réseau régional des centres de ressources politique de la ville franciliens. Facilitateur au service des acteur·rices du développement des quartiers populaires et des territoires, ce réseau régional exerce une mission de qualification, d'information et de mise en réseau auprès des professionnel·les, acteur·rices de la société civile (tels les conseils citoyens) et élu·es d'Île-de-France, dans les domaines de la politique de la ville et du développement social et territorial.



---

### À propos de l'écriture inclusive :

Par nature sensibles à la question de l'inclusion, les équipes des centres de ressources politique de la ville franciliens ont pour principe de l'utiliser dans leurs publications, en s'en affranchissant toutefois lorsque cela risque de rendre la lecture trop complexe.

# INTENTION DE LA JOURNÉE

**L'Île-de-France compte 1 703 219 habitant-es résidant dans les 298 quartiers dits prioritaires de la politique de la ville franciliens**, soit près de 14% de la population francilienne. Face aux besoins spécifiques de ces territoires, marqués notamment par de fortes difficultés socio-économiques, de nombreuses démarches sont initiées par l'ensemble des acteur-rices investi-es (services de l'État, collectivités, associations, bailleurs sociaux, etc.).

**L'augmentation du nombre de familles en situation de monoparentalité**, souvent plus vulnérables, amène les professionnel·les et les centres de ressources politique de la ville franciliens à travailler sur ce sujet.

**En France, les parents en situation de monoparentalité représentent 27% des familles**, et sont portées par des femmes dans 82% des cas. Ce modèle familial, bien que courant, reste souvent confronté à des inégalités persistantes : précarité, accès aux droits, à l'emploi, au logement, discriminations, etc.

- Il s'agit d'un **enjeu national**, mis en avant dans le rapport d'information sur les familles monoparentales adopté par le Sénat en mars 2024, et rappelé lors de la rencontre nationale "monoparentalité et pauvreté" organisée par la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) le 20 mai 2025. L'évolution des représentations, la mise en adéquation des politiques publiques de la famille avec ce modèle familial, la lutte contre la précarité et les enjeux d'égalité, ont ainsi été mis à l'ordre du jour avec la formulation de recommandations et la valorisation d'initiatives locales, qui se multiplient et se renforcent.
- Il s'agit également d'un **enjeu majeur pour la politique de la ville**. Dans les quartiers populaires, 1 ménage sur 6 est une famille monoparentale (pour 1 sur 10 hors quartier prioritaire de la politique de la ville).

**Afin d'enrichir la connaissance, de nourrir la réflexion et les actions** mises en oeuvre pour répondre à ces enjeux, les centres de ressources politique de la ville franciliens ont organisé, le 24 octobre 2025, au Palais de la Femme dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, une journée sur la monoparentalité qui a réuni près de 200 professionnel·les investi-es dans les quartiers populaires d'Île-de-France.

**Ce temps de rencontre contribue à la mobilisation des acteur-rices sur les enjeux inhérents à la situation des familles monoparentales.**

Le document de synthèse de cette journée présente un résumé des interventions, et met ainsi en lumière les liens indissociables entre la démarche de recherche sociologique et les retours d'expérience de terrain.



**La première partie présente une analyse de la pluralité des situations et données clés**, pour mieux comprendre les réalités et besoins des familles monoparentales, avec la contribution d'Alexandra Piesen, sociologue et auteure d'une thèse sur la parentalité solo contemporaine.



- **La création d'un statut pour les familles monoparentales** : témoignage de Muriel Brisbare, référente parentalité de la ville de Ris-Orangis ;
- **La lutte contre les discriminations des familles monoparentales** : témoignage de Claire Morin de la Collective des mères isolées de Montreuil ;
- Témoignages de pratiques innovantes pour accompagner les parents en situation de monoparentalité dans les quartiers populaires d'Île-de-France.

Très bonne lecture !

# SOMMAIRE

## Les familles dites “monoparentales” : des parents comme les autres ?

p.5



Éléments de définition

p.5

Quelques chiffres sur les familles dites “monoparentales”

p.5

Des quotidiens aux réalités plurielles en fonction des situations : des vécus différenciés

p.6

Concilier travail et famille quand on est parent solo

p.7

Conclusion

p.9

## Agir en faveur des familles monoparentales : retours d’expérience franciliennes

p.11



La création d’un statut communal pour améliorer le quotidien des familles

p.11

Idées reçues et stigmatisation des familles monoparentales

p.12

Annuaire des témoignages d’actions portées en Île-de-France

p.13

## Pour aller plus loin...

p.15



Conclusion générale

p.15

Bibliographie

p.16

Sites et ressources complémentaires

p.17

Rapports, études et textes complémentaires

p.17

# LES FAMILLES DITES “MONOPARENTALES” :

## DES PARENTS COMME LES AUTRES ?

### Éléments de définition

#### ➤ La “famille” : un concept en reconfiguration

L’expression “famille monoparentale” émerge dans les années 1970, traversées par des évolutions démographiques importantes avec une hausse du nombre de familles dites “monoparentales” et un changement dans leurs profils : on observe une augmentation du nombre de parents divorcés et célibataires, les parents devenus solos suite à un veuvage diminuent. L’appréhension des familles dans leur diversité est repensée à travers le vote de plusieurs lois : la loi relative à l’autorité parentale (1970) remplace celle d’autorité paternelle, la loi relative à la filiation (1972) affirme l’égalité entre les enfants issus d’une filiation dite “légitime” (parents mariés) et ceux issus d’une filiation dite “naturelle” (hors mariage), la loi sur l’IVG (1975), et la loi instituant le divorce par consentement mutuel (1975).

#### ➤ Une définition complexe qui ne fait pas consensus

Dans la statistique publique, les familles “monoparentales” sont saisies par le prisme du “logement”. Cependant, les modalités de ce décompte sont impactées par plusieurs questions encore “floues” : comment définir une famille ? (taille, présence, relation, etc.), comment définir un enfant en son sein ? (âge, présence, dépendance), comment définir ce qui

est entendu par “vie commune” ? (combien de temps passé, ancienneté, etc.), comment comptabiliser les personnes qui ne vivent pas en continu au sein du logement ? Ainsi, les définitions d’ “enfant”, de familles “monoparentales”, de “vie commune” peuvent varier en fonction des institutions et des critères utilisés pour les définir (INSEE, Caf, impôts, etc.).

#### ➤ Une définition porteuse d’angles morts

Au sens statistique publique, la catégorie de famille “monoparentale” revêt une dimension mathématique et figée. Le rattachement à la définition par le logement ne permet pas d’accéder à la finesse de la pluralité des situations existantes. Comment s’inscrit cette configuration dans les trajectoires biographiques des individus concernés ? Qu’en est-il de l’inscription des enfants et de leur circulation dans les différents espaces (logement du parent “non gardien”, logement d’un autre membre de la famille, etc.) ? Comment recontextualiser plus largement les relations de ces familles avec les membres extérieurs à la famille “monoparentale” (rôle de l’entourage, de l’ex-conjoint-e, etc.) ?

Il nous semble important de souligner la nécessité de croiser les données et les méthodologies pour mieux appréhender la diversité de ces familles en France.

### Quelques chiffres sur les familles dites “monoparentales”

#### ➤ Une situation majoritairement féminine

Alors que les familles “monoparentales” représentaient un peu plus de 10% des familles avec enfants de moins de 25 ans dans les années 1970, ce sont aujourd’hui 25% de ces familles qui sont solos (INSEE, 2022). En 2018, il y a 4 mères solos pour 1 père solo. 40% des enfants vivant au sein de familles “monoparentales” sont en situation de pauvreté monétaire, soit deux fois et demi plus que les couples. Les conditions de vie sont également moins favorables : si 14% des enfants mineurs vivent dans un logement surpeuplé, c’est le cas de 24% de ceux qui ont des parents solos (Algava *et al.*, 2021).

#### ➤ Des différences genrées dans la parentalité solo

Les pères solos ont des comportements d’activité proches de ceux qui sont en couple, sauf lorsqu’ils ont des enfants de moins de 3 ans. En 2018, à peine 5% des pères solos ont à charge des enfants de moins de 3 ans, alors que c’est deux fois plus chez les mères

solos. En 2020, seulement la moitié des mères solos d’un enfant de moins de 3 ans ont un emploi, et moins de 3 sur 10 lorsqu’elles ont plusieurs enfants (ONAPE, 2021). Pour ces mères, la conciliation travail/famille prend souvent la forme d’un retrait du marché de l’emploi. Par ailleurs, les mères solos restent les “gatekeepers” (Nixon & Hadfield, 2018), au sens où ce sont elles qui réalisent le travail relationnel pour maintenir le lien avec l’autre parent. Le parent avec lequel l’enfant réside est moins souvent en emploi. Les pères sont plus diplômés que les mères solos, alors que c’est l’inverse parmi les couples (INSEE, 2015). Ils sont aussi plus souvent en emploi (81 versus 67% en 2020) et sont moins fréquemment au chômage (10% contre 18%). Ils vivent moins souvent avec de jeunes enfants et sont donc moins souvent contraints par des problématiques de garde. Quand ils sont en emploi, ils sont plus souvent cadres que les mères (18% contre 10%) (Algava *et al.*, 2021). **Ils sont donc deux fois moins exposés à la pauvreté que les mères solos.**



# LES FAMILLES DITES “MONOPARENTALES” :

## DES PARENTS COMME LES AUTRES ?

### > Des différences géographiques

La part des enfants vivant en familles “monoparentales” est élevée (25% de plus) dans la majeure partie du pourtour méditerranéen et dans les DOM. En Guadeloupe et en Martinique, plus de la moitié des enfants vivent dans une configuration “monoparentale”. Dans chaque région, les familles “monoparentales” sont davantage présentes dans les communes centres des aires d’attraction urbaines, que dans les banlieues ou les couronnes, et les zones moins densément peuplées (INSEE, 2021). Les enfants mineurs vivent donc moins souvent en familles “monoparentales” dans les territoires ruraux que dans les zones urbaines : 14% versus 22% (Virot, 2021). Les familles “monoparentales” restent plus nombreuses à quitter les espaces ruraux qu’à s’y installer, alors que

c’est l’inverse pour les parents en couple. Les enfants de parents solos en milieu rural ont un niveau de vie médian proche de ceux qui vivent en milieu urbain, mais ils sont souvent plus pauvres (36% versus 39% en 2017) (Virot, 2021). Dans les territoires ruraux isolés, en dehors de la périphérie des aires urbaines, les enfants de familles “monoparentales” demeurent particulièrement exposés à la pauvreté. Par ailleurs, la monoparentalité est plus durable et également plus précoce dans les DOM. La quasi-totalité des mères d’enfants de moins de 4 ans ou de femmes qui attendent un enfant vivent en couple cohabitant en métropole (90%), alors qu’elles sont à peine plus d’une sur deux dans le même cas en Martinique (52%) et 66% à la Réunion (Marie et Breton, 2015).

### Des quotidiens aux réalités plurielles en fonction des situations :

#### Des vécus différenciés

### > Le poids des mots : Pourquoi parler plutôt de “parent solo” ?

Le terme de parent solo recouvre la signification suivante : “*parent habitant sans conjoint ou conjointe avec son ou ses enfants de moins de 18 ans dans la même résidence principale*” (Piesen, 2016). L’idée d’utiliser cette expression s’inscrit dans la volonté de reprendre la métaphore soliste qui joue seul sur le devant de la scène mais avec l’appui, en arrière-plan, de l’orchestre (tiers aidant le parent au quotidien) (Piesen, 2017). Les parents se désignent eux-mêmes par cette dénomination lors des entretiens de terrain. Par ailleurs, il ressort du discours des parents que cette terminologie serait moins connotée négativement que “famille monoparentale”, qui pourrait induire une dimension plus figée et stigmatisante.

En revanche, dans la parentalité solo “subie”, il s’agit surtout de pères et la configuration familiale n’a pas été anticipée. On observe parfois une forme de “continuité” chez les pères “familiarisés” (Piesen, 2016), mais il peut également s’agir de pères “apprentis” au sens où “*tout est à apprendre*”. La parentalité solo peut également apparaître comme “contrainte”. C’est alors l’idée selon laquelle la situation n’était plus “viable” (adultères, violences, addictions, etc.). Il s’agit alors pour ces parents solos de “*se séparer pour survivre*” (Singly, 2011). Il peut également s’agir de situations dans lesquelles le mode de garde souhaité était une résidence alternée mais cela n’était pas envisageable du fait des conditions de logement, des ressources économiques, etc. Ces différentes typologies ne sont pas exhaustives et perméables entre elles, elles visent à faciliter la lecture des situations des parents solos rencontrés.

### > Des parentalités solo multiples

On peut distinguer la parentalité “solo mixte” de la parentalité “solo stricte”. Dans la première, les parents ont la résidence quotidienne à domicile, et l’ex-conjoint·e est encore (plus ou moins) présent·e dans le quotidien de l’enfant (forme de coparentalité plus ou moins effective). À l’inverse, dans la seconde, on note une dimension plus “solitaire” (Martial, 2016), l’ex-conjoint·e n’est plus présent·e dans le quotidien de l’enfant (absence, “disparition”, décès). On peut également différencier des parentalités solos “choisies” et “subies”. Dans la parentalité solo “choisie”, il s’agit majoritairement de mères qui avaient anticipé au moment de leur grossesse le fait que la naissance ne se ferait pas dans le cadre d’un couple.

### > Une configuration parentale qui conduit à des ajustements de rôles entre parents et enfants

Les parents solos ajustent leurs rôles parentaux à la “nouvelle” configuration parentale et à sa temporalité. Ils tendent à “performer” leur rôle parental, c’est-à-dire à faire plus que ce qui est attendu d’un parent. De fait, ils rencontrent des difficultés à atteindre cet “idéal” de la “bonne” parentalité (Pothet, 2025 ; Martin, 2014) : disponibilité, écoute, etc. Cette configuration familiale peut également conduire à une redéfinition des rôles entre enfants et parents. Dans les milieux les plus précaires, les parents partagent parfois avec les enfants les difficultés (économiques, professionnelles, etc.) pour faciliter la



# LES FAMILLES DITES “MONOPARENTALES” :

## DES PARENTS COMME LES AUTRES ?

compréhension du quotidien familial. On observe ainsi une redéfinition des frontières de l'enfance avec parfois plus d'autonomie et de responsabilités précoces (Charpenel et al., 2021). Pour certaines mères solos précaires, on note un recentrement sur le rôle parental et la diminution des engagements dans les autres sphères (retrait fréquent du marché du travail, etc.). Cette forme de “maternité intensive” (Hays, 1996) peut être caractérisée par un allaitement prolongé, un congé parental long, voire l'école à domicile, etc. Selon Fabien Deshayes, c'est aussi une

façon de transformer une situation “subie” en positif (Deshayes, 2018). Ainsi, le travail parental vient légitimer des difficultés à construire un ancrage professionnel. Pour les pères solos précaires, “la paternité [apparaît] comme garante d'une identité sociale légitime, notamment quand l'échec de l'insertion professionnelle et/ou migratoire, placent ces hommes en situation de grande fragilité” (Martial, 2013, P.67). **Ici, la situation de précarité primerait sur le sexe du parent.**

### Concilier travail et famille quand on est parent solo

#### Des situations antérieures déjà caractérisées par une coparentalité en pointillés et des insertions professionnelles fragiles

La monoparentalité est vécue par les parents solos comme une bifurcation de leur trajectoire (Bessin, Bidart, et Grossetti, 2009). Pour autant, elle s'inscrit dans des rapports sociaux antérieurs, qui produisent des effets sur la façon dont le parent solo articule vie familiale et vie professionnelle. En effet, une distribution sexuée des rôles parentaux au sein des couples en amont de la séparation, principalement en défaveur des femmes (Garner, Méda, et Senik, 2005 ; Ponthieux et Schreiber, 2006), amène la grande majorité de celles-ci à surinvestir la parentalité et à fragiliser leurs insertions professionnelles (Pailhé et Solaz, 2009 ; Fagnani, 2000). Ainsi, lorsque l'entrée en parentalité solo survient, ils ou elles se trouvent au cœur d'une tension entre une forme de parentalité très investie, la nécessité de subvenir aux besoins matériels de la famille et des aspirations à une réalisation personnelle et professionnelle. Selon la façon dont les tâches domestiques et éducatives étaient réparties entre les parents, la stabilité professionnelle dont ils bénéficiaient respectivement, l'âge des enfants et la réaction de l'entourage aux transformations de la situation conjugale, les individus disposent d'une marge de manœuvre variable. Néanmoins, dans l'ensemble, le besoin de prouver sa “bonne” parentalité - pesant d'autant plus fortement que l'on est parent solo et que l'on appartient aux catégories populaires - semble conduire à une implication plus importante dans le rôle parental, notamment pour les mères qui se retrouvent alors dans une “maternité intensive” (Hays, 1996), peu compatible avec l'investissement professionnel.

Ces expériences de parentalité non partagée déstabilisent la conjugalité, à laquelle les parents solos rencontrés ne parviennent plus à trouver de sens. Ainsi, lorsque la relation conjugale ne s'inscrit pas en soutien de la parentalité, celle-ci est remise en question.

*“Tout va bien, c'est super, c'est merveilleux, l'enfant arrive et très rapidement le vent tourne, et là, Hanaë on va dire qu'elle a six mois et moi je me dis que ça va pas le faire, l'histoire dure encore un an supplémentaire mais ça ne le fait pas, clairement il sert à rien, il me convient plus, il m'aide pas, je me sens seule et je me dis quitte à me sentir seule, autant l'être pour de vrai.”*

**Témoignage de Célia, sans activité, bénéficiaire du RSA, mère d'une fille de 13 ans, séparée depuis 11 ans**



*“Ça lui arrivait d'en faire un peu, un minimum, un minimum syndical quoi. Moi je m'occupais du ménage, de la bouffe, de mon boulot, des enfants, des devoirs, de tout quoi... À la limite le seul avantage d'être seul, c'est que je suis libre de faire ce que je veux et je n'ai personne pour me casser les pieds à côté. Donc en gros, ce que j'ai maintenant, ben ça ne change pas grand-chose au quotidien. Financièrement oui mais pour le reste non.”*

**Témoignage de Valentin, hypnothérapeute, père d'une fille de 13 ans, un garçon de 10 ans et une fille de 8 ans, séparé depuis 3 ans**



# LES FAMILLES DITES “MONOPARENTALES” :

## DES PARENTS COMME LES AUTRES ?

### > Une parentalité solo qui contrarie la trajectoire professionnelle

Les parents solos racontent la façon dont la parentalité solo est venue contrarier leur trajectoire professionnelle. Tou·tes mettent en avant des difficultés à articuler leurs statuts de parent solo et leurs carrières, qu'ils ou elles décrivent en grande majorité comme dégradées. Ainsi, après leurs séparations, ils et elles sont souvent amené·es à accepter des conditions de travail ou des postes moins valorisés.

De manière générale, les projets professionnels nécessitant des plages horaires étendues, voire des déplacements sur le territoire national ou un déménagement à l'étranger sont reportés. Ainsi, la reconversion professionnelle apparaît chez plusieurs parents solos comme la seule issue possible. Il s'agit alors pour les parents solos d'opter pour un emploi qui soit facilement “conciliable” avec la parentalité solo et les contraintes temporelles qui s'y rattachent, notamment lorsque les enfants sont encore en bas-âges et qu'ils nécessitent d'être accompagnés puis récupérés. Rechercher un travail conciliable, c'est aussi parfois renoncer à des emplois plus valorisants et plus en lien avec la formation initiale du parent. Au-delà de la difficulté à adapter son activité professionnelle à sa situation de parent solo, lorsque son enfant nécessite une prise en charge spécifique, cette conciliation semble d'autant plus complexe. Lorsque les parents solos évoquent une activité professionnelle conciliable, c'est le plus souvent au regard des horaires de l'école. Souvent, à ce moment-là, la dimension parentale du parent solo tend à prendre le dessus sur la dimension professionnelle. Les parents solos semblent alors mettre entre parenthèse leur vie professionnelle pour satisfaire les attentes/injonctions parentales. Les parents solos évoquent des blocages professionnels induit par l'entrée en parentalité solo.

“[Enquêtrice] : Tu as l'impression que ton travail maternel, ta maternité est très différente de celle que tu aurais pu avoir avec le père de ton fils ? Différente de celle que tu vivais avant quand t'étais en couple ?

[Margot] : Oui, professionnellement c'est clair, parce qu'avec tout ce que j'ai comme bagage, je pourrai gagner bien ma vie en fait. Le problème c'est ça. Là, je fais un travail alimentaire où je suis exploitée, je fais des sandwiches à 9,80 (euros), ma convention c'est *Germinal*.”

**Témoignage de Margot, serveuse, mère d'un fils de 7 ans, seule depuis 3 ans**

Certains facteurs peuvent minimiser les effets de la parentalité solo sur les trajectoires professionnelles : lorsque l'âge des enfants augmente ou que les parents peuvent bénéficier de relais familiaux ou amicaux, la conciliation paraît plus facile.

“Là j'ai plus besoin d'être là à la sortie de l'école, je peux même aller travailler le soir, la sortie de l'école c'est fini et ça me permet d'être beaucoup plus souple dans mon travail, de prendre des boulots que je n'aurais pas acceptés parce que je ne pouvais pas.”

**Témoignage de Clotilde, intermittente du spectacle, mère d'une fille de 14 ans, séparée depuis 10 ans**

### > Le rôle de l'entourage dans la conciliation entre activité professionnelle et vie familiale

La nécessité de concilier travail/famille oblige les parents solos à mobiliser différentes ressources. Pour celles et ceux qui disposent d'un entourage familial proche affectivement et géographiquement, le maintien sur le marché de l'emploi repose souvent sur le recours à cette aide. Pour celles et ceux qui ne disposent pas de ces ressources, l'appel aux aides amicales semble plus compliqué : d'une part, parce qu'il ne peut se justifier à leurs yeux par un “devoir” de solidarité familiale qui légitimerait le recours ; et d'autre part, parce que la sociabilité amicale des parents solos est amoindrie par leur situation. On observe, en effet, une sociabilité spécifique aux parents solos, caractérisée par un affaiblissement des échanges amicaux. Le soutien familial reste un facteur décisif dans la possibilité de renouer avec l'investissement professionnel et tenter de concilier travail et famille.



Le rôle de l'entourage social du parent prend une importance particulière avec l'entrée en parentalité solo. Celui-ci peut contribuer à l'amélioration de la vie du parent solo de différentes façons : financièrement, sous la forme de gardes d'enfants, etc. Pour certains parents solos, c'est le relai grand-parental qui a souvent permis le maintien de l'activité professionnelle. Plusieurs travaux récents montrent que pour les mères solos, ces aides potentielles (garde ponctuelle ou régulière, hébergement, prêt d'argent, etc.) entraînent chez elles et leurs enfants un sentiment de redevabilité permanente et inconfortable (Protar et Modak, 2023). Le rôle de la mère est ainsi parfois lui-même mis à l'épreuve (négociations, tensions avec la figure grand-maternelle notamment).



# LES FAMILLES DITES “MONOPARENTALES” :

## DES PARENTS COMME LES AUTRES ?

Lorsque le parent solo n’a pas de famille sur laquelle s’appuyer, c’est le cercle amical qui est sollicité. Selon les parents solos, les amis peuvent être sollicités mais dans des conditions spécifiques. Il ne s’agit pas de les surmobiliser quotidiennement, ce qui pourrait conduire à une lassitude de leur part et donc à un isolement progressif. Il est ainsi surtout fait appel à eux en cas de difficulté, par exemple dans des situations particulières dans lesquelles le parent solo a deux obligations familiales qui ne sont pas conciliables comme des rendez-vous médicaux pour les deux enfants, à des endroits différents. À ce moment-là, le parent peut mobiliser des amis pour accompagner l’un de ses enfants, pendant qu’il s’occupe de l’autre. Cette demande semble alors légitime au sens où elle s’inscrit dans un cadre spécifique. D’autres mères solos mettent en avant la chance d’avoir plusieurs mères solos dans leur entourage, ce qui permettrait une sollicitation plus aisée et mieux comprise de part et d’autre.

*“J’ai pas mal d’amies de mères seules avec enfants et je sais qu’il y a une grande solidarité avec mes amies qui vivent un peu les mêmes choses, c’est un fonctionnement qui me plaît bien aussi. [...] Je pense que si on ne vit pas ça, on ne peut pas vraiment comprendre, sur l’entraide c’est quelque chose que l’on peut partager avec des amis qui eux aussi ont été séparés, hommes ou femmes, mais quand on l’a pas vécu, je pense que l’on peut pas véritablement comprendre et du coup cibler les besoins de l’autre.”*

**Témoignage de Flora, 35 ans, AVS, mère de deux filles de 8 et 5 ans, seule depuis 3 ans**

Lorsque les parents n’ont pas la possibilité de s’appuyer sur les cercles familiaux et/ou amicaux, ils externalisent dans la mesure du possible la garde de leur(s) enfant(s).

### Conclusion

#### ➤ De nombreux angles morts de la recherche

Il existe peu de travaux sur la situation des parents solos avec enfants majeurs. Le quotidien des parents solos en France reste peu renseigné qualitativement. La parentalité solo se conjugue différemment au fil du temps, en fonction de l’avancée en âge du parent et des enfants. Si certains travaux interrogent le quotidien de ces parents, ces derniers restent ancrés sur une temporalité donnée et limitée, et ne permettent pas de suivre des situations sur le long terme. Il s’agit de souligner la dimension “fluctuante” de la parentalité solo, en mettant en lumière les “entrées” et les “sorties”. Peu de travaux portent sur les perceptions du vécu de la parentalité solo par les enfants. Comment les enfants dessinent-ils les contours de leur famille solo (qui en fait partie, sur quelles périodes, etc.) ? L’idée serait d’intégrer la famille solo dans une constellation familiale plus large afin de nuancer la dimension solitaire, parfois négative, voire misérabiliste. Il s’agirait également de systématiser les comparaisons pères/mères pour mieux identifier les différences et les ressemblances.

#### ➤ La monoparentalité : une configuration en voie de normalisation ?

Aujourd’hui, il y a plus de probabilité de connaître une période de parentalité solo, puisqu’il y a plus de souplesse dans le fait de se séparer ou de divorcer (du fait d’un desserrement des normes conjugales et parentales). Être solo peut également résulter d’un choix d’avoir un enfant seul·e (Mehl, 2016 ; Lenouvel, 2025). Cette configuration familiale étant plus

fréquente, il s’agit de davantage la “banaliser”. Il est par ailleurs essentiel de remettre en contexte les situations (conditions d’entrée, ressources financières et professionnelles, rôle de l’entourage, lien avec l’ex., etc.) pour mieux les appréhender dans leur globalité.

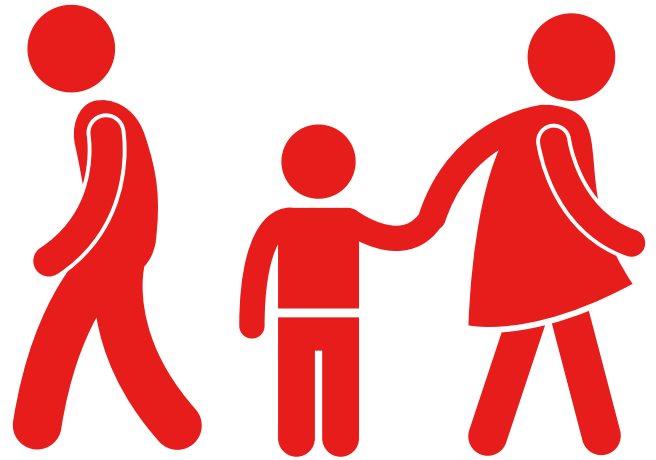
#### ➤ Des normes de genre pesantes sur les familles monoparentales

Le poids des normes de genre pèse d’autant plus lourdement sur ces familles, que la plupart des mères solos rencontrées connaissent des trajectoires professionnelles fragiles et incertaines (Charpenel et al., 2021), et investissent leur rôle maternel de manière intensive (Hays, 1996). Si les possibilités de renouer avec une vie professionnelle davantage conforme à leurs attentes sont plus fortes à mesure que la trajectoire de parentalité solo avance, notamment parce que les enfants grandissent, on observe qu’il reste difficile pour les mères solos d’être “à la hauteur” de leurs propres normes. Leur souci de disponibilité, de prévalence ou de protection, se heurte à de telles contraintes qu’elles se sentent obligées d’impliquer les enfants dans le partage des préoccupations matérielles. Les ressources associées à l’appartenance sociale pèsent très fortement sur les conditions de vie qui découlent de ce statut familial. Les mères peu insérées sur le marché de l’emploi sont enfermées dans des contraintes matérielles inextricables (d’argent, d’organisation, etc.) qui limitent particulièrement leurs possibilités d’améliorer leur situation.

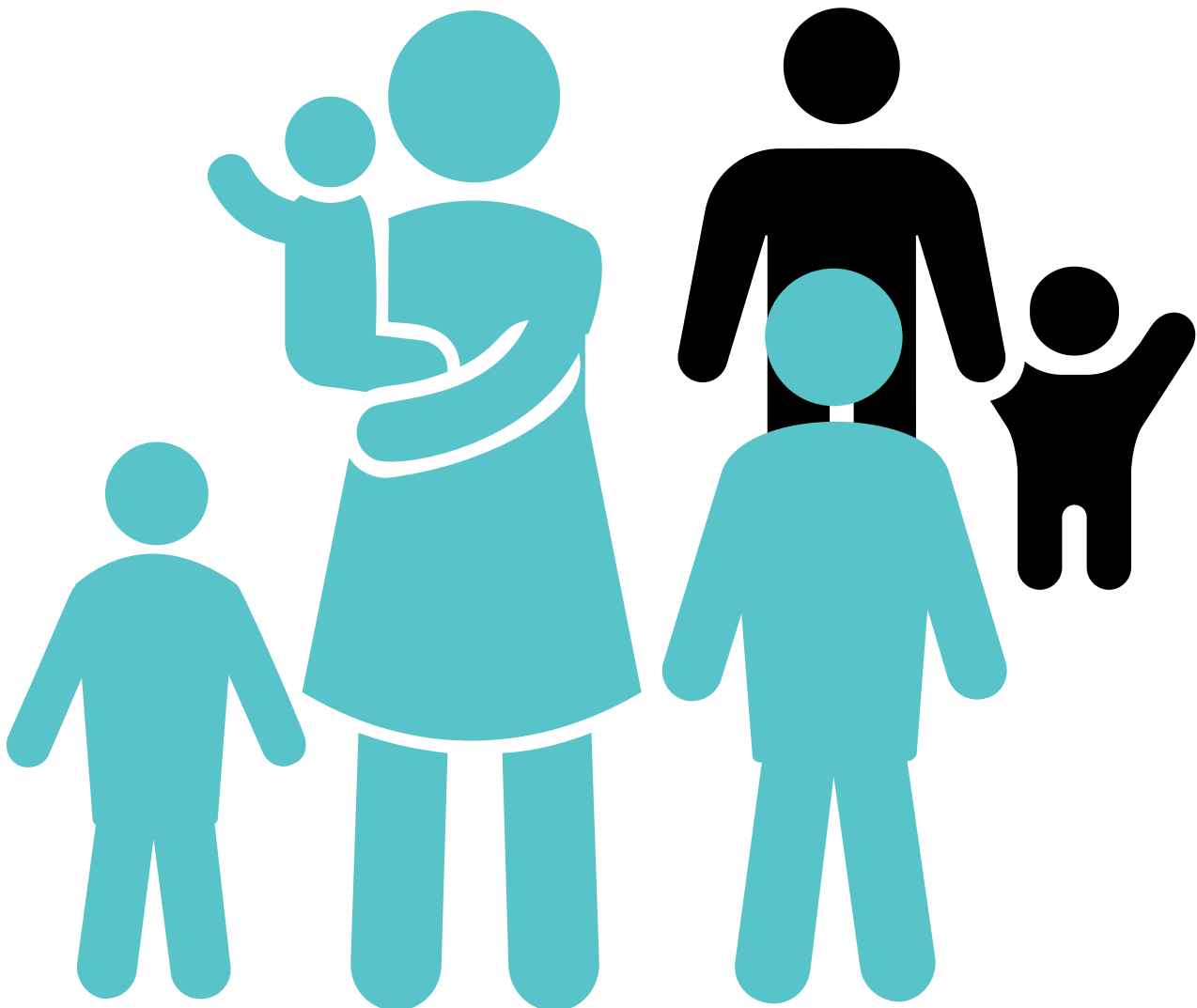


# LES FAMILLES DITES “MONOPARENTALES” : DES PARENTS COMME LES AUTRES ?

D'autres, qui ont des diplômes plus ajustés au marché du travail, peuvent passer par une phase de retrait, mais réinvestissent rapidement l'emploi dans leur projet de vie avec leur(s) enfant(s). La situation des mères demeure globalement plus défavorable, car les pères, en raison de leur appartenance sexuée, se voient généralement octroyer plus spontanément des aides de la part des femmes de leur entourage (notamment leurs mères) pour résoudre les problèmes d'organisation domestique, tandis que les femmes sont jugées, “par définition”, compétentes pour prendre en charge ces problèmes. Cependant, lorsqu'elles possèdent des ressources (sociales et économiques notamment) et qu'elles étaient assignées avant la séparation à une place dans la division sexuelle du travail “enfermante” (cantonnées aux tâches domestiques et de gestion du foyer), elles peuvent vivre une expérience véritablement libératrice à travers la parentalité solo.



*Synthèse de l'intervention d'Alexandra Piesen, sociologue, spécialiste des sujets de parentalité, le 14 octobre 2025.*



# AGIR EN FAVEUR DES FAMILLES MONOPARENTALES : RETOURS D'EXPÉRIENCES FRANCILIENNES

## *La création d'un statut communal pour améliorer le quotidien des familles monoparentales Initiative de la ville de Ris-Orangis, rapport au conseil municipal, Essonne (91)*

### ➤ Contexte national

Les émeutes urbaines qui ont suivi la mort de Nahel Merzouk à Nanterre en juin 2023 ont été d'une rare violence, et ont touché de très nombreuses communes de France. À cette occasion, la jeunesse des émeutiers a été soulignée : 60% des 1.180 mineurs nationalement identifiés par la justice étaient élevés par un parent seul.

La question de la parentalité a donc été remise au cœur des débats nationaux, avec une attention particulière portée sur les familles monoparentales. L'évolution sociale et sociétale a conduit à une diversité croissante des structures familiales, parmi lesquelles les familles monoparentales représentent une part significative : une famille sur quatre serait monoparentale selon l'INSEE, qui définit une famille monoparentale comme "un ménage pour lequel le parent vit seul, sans conjoint, avec ses enfants eux-mêmes sans enfant, dans un logement ordinaire, sans qu'il y ait d'autres personnes partageant le même logement, qu'elles aient ou non un lien de parenté avec le parent isolé".

### ➤ Les familles monoparentales à Ris-Orangis

À Ris-Orangis, en 2020, ces familles monoparentales représentent 30.83% des ménages rissois, selon les données INSEE. Principalement conduites par des mères célibataires, la moitié de ces familles monoparentales dispose de moins de 1.323€ de ressources mensuelles, un niveau de vie médian inférieur à celui observé pour les couples parentaux (1.583€). Ainsi, 33% de ces familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté, et 9% connaissent une grande pauvreté.

Ces familles font face à des défis uniques, qui méritent un intérêt particulier : difficultés spécifiques pour concilier vie privée et professionnelle, stigmatisation lors des crises sociales, processus de précarisation plus fort, ou charge mentale d'autant plus intense chez ces parents solos du fait de la garde exclusive ou principale de leurs enfants. Pour œuvrer à la réduction de ces inégalités, la ville de Ris-Orangis soutient le principe d'un statut universel pour les parents solos à l'échelle nationale, et a donc mis en place un statut municipal rissois inédit pour les familles monoparentales de son territoire, qui représentent près d'une famille sur trois sur la commune. À destination de l'ensemble de ces familles sans condition de ressources, ce statut communal défend de nouveaux droits spécifiques pour ces familles, en déployant près de 21 mesures spécifiques dans 6 domaines identifiés.

\* Lien vers le rapport complet disponible dans la partie "Pour aller plus loin".

### ➤ Le statut communal de parent solo rissois

Le statut communal de Ris-Orangis s'est établi sur la base de la définition suivante :

"Est considérée comme une famille monoparentale tout parent résidant en France qui, suite à un décès, un divorce, une séparation de droit ou de fait, abandonnée ou célibataire, et qui, suite à une décision de justice, assume seul la garde principale ou exclusive d'un ou de plusieurs de ses enfants au sein de son foyer et qui y sont rattachés fiscalement."

Chaque famille rissoise correspondant à cette définition bénéficie ainsi de ce statut communal spécifique, lui octroyant des actions particulières :

#### • L'accès aux droits et à la santé

Formation des agents pour mieux informer les familles, et développement de partenariats favorisant un meilleur accompagnement des familles monoparentales (tarifs préférentiels, créneaux dédiés...).

#### • L'accompagnement en matière d'emploi

Accompagnement adapté dans les démarches d'insertion et sensibilisation des employeurs à ces profils particuliers.

#### • L'accès à un logement adapté

Accompagnement aux démarches locatives et déploiement d'une offre spécifique dédiée aux parents solos (colocation, bâtiment locatif dédié...).

#### • L'accès à un mode de garde

Adaptation des critères de calcul du quotient familial et d'attribution des places en crèches, renforcement du dispositif de crèches Avip (à vocation d'insertion professionnelle) pour les parents solos.

#### • L'aide à la mobilité

Information renforcée sur les modes de transport alternatifs (covoiturage, vélo, trottinette...).

#### • Le droit au répit en famille et pour soi

Discrimination positive des familles monoparentales pour accéder aux dispositifs existants (Aides aux vacances pour les familles), création de dispositifs et d'animations spécifiques facilitant le droit au répit pour les parents solos (Un temps pour soi), déploiement d'une "charte famille monoparentale" à l'échelle intercommunale pour favoriser des tarifs préférentiels sur les équipements gérés par la communauté d'agglomération.

**Extrait du Rapport au conseil municipal,  
Séance du mercredi 22 mai 2024\*.**



# AGIR EN FAVEUR DES FAMILLES MONOPARENTALES :

## RETOURS D'EXPÉRIENCES FRANCILIENNES

### *Idées reçues et stigmatisation des familles monoparentales*

#### *Initiative de la Collective des mères isolées de Montreuil, Seine-Saint-Denis (93)*

#### ➤ **Des familles perçues comme “incomplètes”**

La vision encore très genrée des rôles parentaux (père synonyme d'autorité et d'ouverture sur le monde ; mère synonyme de douceur et de soin) nourrit une représentation des familles monoparentales comme “incomplètes”. Quand il n'y a qu'un parent au quotidien, un soupçon de défaillance pèse automatiquement sur l'adulte et l'enfant : “il manque quelque chose”. Ce soupçon se manifeste dans les rapports sociaux et se rejoue fortement dans les rapports institutionnels (justice familiale, école, santé, accompagnements).

#### ➤ **Des clichés spécifiques sur les mères isolées**

Les mères isolées subissent de plein fouet des stéréotypes déjà associés à la maternité : manque d'autorité, excès d'affect, surprotection. Dans les milieux populaires, elles peuvent être plus facilement soupçonnées d'“incapacité” éducative, avec des réponses institutionnelles récurrentes centrées sur “l'aide à la parentalité”. Or, une mère ne perd pas soudainement ses compétences au moment de la séparation : cette proposition traduit surtout un biais persistant, à savoir que “les mères manquent d'autorité par rapport aux pères”.

#### ➤ **Une injonction contradictoire permanente**

Les mères isolées sont prises entre deux exigences opposées : être très présentes (car les enfants de familles solo sont soupçonnés de “manquer de cadre”) tout en restant pleinement disponibles pour le travail (avec, en parallèle, le soupçon de “surinvestir” la parentalité, d'être “trop fusionnelle” ou “trop maternante”). Ce climat alimente aussi des soupçons du type “mère aliénante”, encore mobilisés dans certains contextes judiciaires.

#### ➤ **Des familles trop souvent considérées comme “objet” d'aide**

Les familles monoparentales sont fréquemment abordées comme des bénéficiaires à “prendre en charge”, plutôt que comme des partenaires. La Collective des mères isolées agit pour rendre audibles les premières concernées, développer l'entraide entre mères, et porter leur expertise d'usage dans le débat public.

#### ➤ **Un angle mort majeur : la relation à l'autre parent**

Les difficultés économiques (revenu unique, logement, etc.) sont réelles et centrales. Mais, pour une large part des situations de monoparentalité subie, la problématique principale reste la relation avec l'autre

parent et la pression judiciaire associée : coparentalité conflictuelle, violences post-séparation, contrôle coercitif. Les pères, lorsqu'ils sont défaillants ou absents, conservent une influence significative sur les enfants - et pourtant, lorsqu'un enfant va mal, l'attention (et la responsabilité) se déplace souvent quasi exclusivement vers la mère, tandis que le comportement du père est rarement questionné.

#### ➤ **Une problématique commune aux différentes formes de monoparentalité : concilier carrière et présence auprès des enfants**

Une autre difficulté revient en haut de liste, y compris chez les femmes en monoparentalité choisie : la conciliation entre carrière et temps de présence suffisant auprès des enfants. Cette tension interroge la compatibilité de nos normes professionnelles (disponibilités, horaires, attentes implicites) avec les besoins des enfants - et avec la réalité quotidienne des parents solos.

Les collectivités locales représentent un employeur majeur de nombreuses mères : un débat peut et doit avoir lieu au sein des collectivités, en impliquant les premières concernées, pour mieux adapter l'organisation du travail aux contraintes de la parentalité (horaires, flexibilité, imprévus, charge mentale). Ce mouvement bénéficierait largement à toutes les femmes (et plus largement, à tous les parents).

#### **Pistes d'action pour les acteurs publics**

- **Changer les représentations** : communication publique non stigmatisante, refus des raccourcis (“famille incomplète”, “mère défaillante”).
- **Améliorer l'accueil institutionnel** : formation des professionnel·les (école, santé, social, justice) aux biais genrés et à l'injonction contradictoire.
- **Ne plus réduire la monoparentalité à l'économique** : intégrer systématiquement l'impact de la relation à l'autre parent (y compris violences post-séparation).
- **Responsabiliser les pères** : sortir du double standard, être plus exigeant sur l'effectivité et l'accompagnement de la parentalité paternelle.
- **Faire des parents solos des partenaires** : coconstruction des dispositifs locaux avec les premières concernées, soutien aux réseaux d'entraide.
- **Employeurs publics (collectivités)** : ouvrir un chantier sur l'adaptation des normes de travail aux réalités parentales (flexibilité, horaires, imprévus), en coconstruction avec les monoparents concernés.



# AGIR EN FAVEUR DES FAMILLES MONOPARENTALES : RETOURS D'EXPÉRIENCES FRANCILIENNES

## Annuaire des témoignages d'actions portées en Île-de-France

### Espace d'entraide avec psychologue, séances de relaxations & sorties APASO, Paris 14<sup>ème</sup> (75)

88 boulevard Arago, Paris 14<sup>ème</sup>

01.40.47.55.47

<https://www.apaso.fr/>

### > **Projet de baby-sitting solidaire Le Village, Paris 15<sup>ème</sup> (75)**

L'association Le Village fédère une communauté de parents du quartier, propose des animations ouvertes à toutes et tous (rendez-vous thématiques mensuels, temps festifs, groupe WhatsApp d'entraide) ainsi que des actions spécifiques aux familles monoparentales : répit, ateliers sur la charge mentale, baby-sitting solidaire.

<https://www.helloasso.com/associations/le-village-paris>

[levillage.paris.asso@gmail.com](mailto:levillage.paris.asso@gmail.com)

### > **Parcours d'Elles : insertion professionnelle, accès aux droits & sorties culturelles Projets-19, Paris 19<sup>ème</sup> (75)**

Accompagnement vers l'insertion professionnelle de femmes en situation de monoparentalité : entretiens individuels, rencontres professionnelles, actions pour l'accès aux droits, aide informatique, sorties culturelles.

**Tatiana Durand, Chargée d'accompagnement et d'insertion**

[tatiana.durand@projet19.org](mailto:tatiana.durand@projet19.org) | 06.42.64.61.34

### > **Parcours vers l'emploi pour les femmes cheffes de familles monoparentales Avec Elles, Grand Paris Sud, Seine et Marne (77) - Essonne (91)**

Accompagnement socioprofessionnel individuel et collectif des femmes cheffes de familles monoparentales, pour une reprise de confiance en soi et remobilisation.

Objectif du dispositif : sortir des femmes de l'isolement social et de la précarité avec, au bout du chemin, une vie meilleure ainsi qu'un emploi choisi et pérenne.

**Karine Guibert, Référente coordinatrice Avec Elles**

[k.guibert@mdef-grandparissud.fr](mailto:k.guibert@mdef-grandparissud.fr) | [avecelles@mdef-grandparissud.fr](mailto:avecelles@mdef-grandparissud.fr)

### > **Un statut municipal dédié aux familles monoparentales Ville de Ris-Orangis, Essonne (91)**

Voir le focus sur l'action en page 11.

**Muriel Brisbare, Coordinatrice CTG et référente parentalité**

[m.brisbare@ville-ris-orangis.fr](mailto:m.brisbare@ville-ris-orangis.fr)



# AGIR EN FAVEUR DES FAMILLES MONOPARENTALES :

## RETOURS D'EXPÉRIENCES FRANCILIENNES

### *Annuaire des témoignages d'actions portées en Île-de-France*

- > **L'action sociale au service des familles monoparentales**  
**Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis (93)**

- > **Idées reçues et stigmatisation des familles monoparentales**  
**Collective des mères isolées de Montreuil, Seine-Saint-Denis (93)**

Voir le focus sur l'action en page 12.

- > **Réappropriation de temps de répit, bien être et empouvoirement des mamans solos**  
**Parent'Aise Ouverte, Saint-Ouen-sur-Seine, Seine-Saint-Denis (93)**

- > **Accompagnement vers un suivi individuel et une mise en réseau collective des familles monoparentales**  
**Point information familles monoparentales de la ville de Saint-Ouen-sur-Seine, Seine-Saint-Denis (93)**

Développement d'un réseau local de professionnel·les et d'un réseau d'entraide à destination des familles monoparentales.

**Monkabili Ikelemo, référente auprès des familles monoparentales**

[famillemonoparentale@mairie-saint-ouen.fr](mailto:famillemonoparentale@mairie-saint-ouen.fr) | 01.49.45.68.60 | 06.15.49.86.81

- > **Soutenir les familles monoparentales dans leur insertion socio-professionnelle**  
**SFM AD : Solidarité Formation Mobilisation Accueil et Développement, Seine-Saint-Denis (93)**

Afin de résoudre l'un des premiers facteurs d'exclusion des personnes en situation d'insertion sociale et/ou professionnelle, "fais-moi une place" est un dispositif partenarial mis en place pour favoriser l'accueil du jeune enfant pour des familles en situation d'insertion socioprofessionnelle.

**Kelly Steel, chargée de projet "Fais moi une place"**

[fmuppte@sfmad.fr](mailto:fmuppte@sfmad.fr)

- > **Séjours de ressourcement pour les femmes victimes de violences**  
**Le Moulin de Pont Rû, Bray-et-Lû, Val d'Oise (95)**

L'association du Moulin de Pont Rû organise, entre autres, des séjours de ressourcement pour les femmes victimes de violences. L'objectif de ces séjours est de leur redonner de l'énergie, de les remettre en mouvement, de les apaiser grâce à des outils de gestion des émotions, et de travailler la confiance en soi. Ces séjours durent 5 jours (du dimanche au vendredi), et sont à hauteur de 9 par an. Les groupes sont composés de 12 femmes et 3 accompagnatrices.

Pour faciliter l'accès au séjour aux femmes qui sont mères, nous avons mis en place en simultané des séjours pour leurs enfants (6 ans minimum) au sein d'une structure partenaire. Ces séjours sont totalement gratuits, la structure prescriptrice doit simplement remplir une fiche d'inscription préalablement envoyée par le Moulin.

**Garance Couturier, cheffe de projet séjours femmes victimes de violences et enfants covictimes**

[garance.couturier@moulindepontru.com](mailto:garance.couturier@moulindepontru.com)



## Conclusion générale

**Moins marginale, la situation de “parent solo”** représente une multitude de situations et reste un facteur de fragilisation économique et sociale fortement marquée d'inégalités.

Malgré l'augmentation du nombre de familles monoparentales dans toutes les catégories sociales de la population, les analyses montrent que leurs situations demeurent relativement peu prises en compte par les politiques publiques et le débat public. Lorsqu'elle l'est, c'est souvent par le prisme de représentations stigmatisantes, comme l'ont montré certaines réactions médiatiques qui ont suivi les révoltes liées à la mort de Nahel Merzouk en 2023 à Nanterre.

**Dans ce contexte, la recherche a apporté des éclairages précieux**, qu'il s'agisse d'analyses statistiques, de travaux sociologiques ou de témoignages situés, et plusieurs rapports officiels ont formulé des recommandations visant à améliorer la situation. Quelques avancées ont été réalisées notamment par les collectivités territoriales. Toutefois, ces progrès restent insuffisants pour répondre aux besoins des familles, et les associations, très mobilisées, poursuivent leur plaidoyer auprès des institutions pour une meilleure reconnaissance et prise en compte des réalités vécues par les “parents solos”.

**Les discussions menées au cours de la journée ont souligné l'intérêt de déplacer le regard porté sur ces familles dans l'action publique.** Les politiques qui leur sont destinées restent en effet largement inscrites dans le registre de l'accompagnement à la parentalité, un cadre d'intervention qui s'est construit dans un contexte marqué par des préoccupations sécuritaires et une valorisation accrue de la responsabilité individuelle et ses conséquences, comme l'analysent Pascale Lefranc, Colette Lamarche et Michel Bughin dans *La parentalité, une affaire d'État* (2003). Dans cette perspective, le risque est de réduire la monoparentalité à un déficit de compétences parentales plutôt qu'à un phénomène social traversé par des inégalités structurelles. Dépasser cette approche consiste à penser les enjeux en termes d'accès aux droits, de réduction des inégalités et de justice sociale, en élaborant des politiques publiques plus adaptées aux réalités matérielles et sociales vécues par les familles, qui prennent en compte la diversité de leurs situations et construites avec elles.

**Renouveler les cadres d'analyse pour nourrir les politiques publiques** et mieux prendre en compte la diversité des réalités vécues par ces familles apparaît donc indispensable. Différentes dimensions sociologiques déterminantes demeurent en effet insuffisamment explorées par la recherche :

- L'approche par les **rapports sociaux de genre** reste à approfondir, même si les travaux se multiplient ces dernières années. Majoritairement portée par des femmes, la monoparentalité est aussi vécue par les hommes et mériterait d'être davantage étudiée, tant les expériences et les attentes sociales qui y sont associées peuvent différer.
- L'attention portée aux parcours migratoires, aux contextes territoriaux, aux pratiques culturelles et/ou religieuses, ou encore aux effets liés à l'origine, réelle ou supposée, à l'assignation raciale, pourrait permettre de mieux comprendre certains **mécanismes d'exclusion**. Dans cette perspective, certains travaux récents, notamment ceux de Chloé Riban, ouvrent des pistes intéressantes, bien qu'ils ne soient pas spécifiquement centrés sur la monoparentalité.
- D'autres situations demeurent invisibilisées : celles des familles monoparentales ayant à charge un enfant en situation de **handicap**, dont les besoins spécifiques devraient être davantage pris en compte, ou celles des familles issues de l'**homoparentalité** ou de la **transparentalité**, encore peu documentées.
- Par ailleurs, la **place des enfants** - adolescent-es comme jeunes adultes - reste encore trop peu étudiée, alors même que le contexte socioéconomique conduit de plus en plus de jeunes majeurs à demeurer ou à revenir au domicile familial, ou à dépendre plus durablement de l'aide parentale pour leur insertion sociale et professionnelle. Leur parole, essentielle pour comprendre leurs expériences et leur responsabilisation précoce qui peut avoir des effets sur leurs trajectoires de vie, est encore trop peu recueillie.

Cette journée d'étude avait vocation à ouvrir une première mise en discussion collective autour du sujet de la monoparentalité et à esquisser de nouvelles perspectives de recherche et d'action. Les échanges et réflexions qui se poursuivront, afin d'explorer davantage les conditions d'élaboration de politiques publiques, en particulier à l'échelle municipale, pour mieux prendre en compte la diversité des réalités et des besoins des familles monoparentales.



# POUR ALLER PLUS LOIN...

## Bibliographie

---

- > Bigot, S. et Soudrie, U. (2025). **La monoparentalité en France**. Compas zOOm n°30 - 24 mars 2025. [http://www.lecompas.fr/doc/CompaszOOm30\\_24mars2025.pdf](http://www.lecompas.fr/doc/CompaszOOm30_24mars2025.pdf)
  
- > Bughin, M., Lamarche, C. et Lefranc, P. (2003). **La parentalité : une affaire d'État ?**, Paris, l'Harmattan.
  
- > Le Goff, J.-F. (2011). **La stigmatisation des familles monoparentales. Thérapie familiale dans des quartiers dits "difficiles"**. Dialogue, 194(4), 45-56. <https://doi.org/10.3917/dia.194.0045>
  
- > Le Pape, M.-C. et Helfter, C. (2023). **Les familles monoparentales : Conditions de vie, vécu et action publique**. La Documentation française. <https://doi.org/10.3917/ldf.marie.2023.01>
  -  Algava, É., Buisson, G. et Toulemon, L. (2023). **Chapitre 1. Les "familles monoparentales" : une catégorie statistique bien établie, assortie de nombreuses limites**. p. 27-58. <https://doi.org/10.3917/ldf.marie.2023.01.0027>
  
  -  Piesen, A. (2023). **Chapitre 3. Le quotidien des pères et des mères solos : des temporalités et des espaces à réaménager**. p. 81-97. <https://doi.org/10.3917/ldf.marie.2023.01.0081>
  
- > Nixon, E. et Hadfield, K. (2018). **Construction of single mothers' roles as gatekeepers between children and nonresident fathers**. Journal of Family Issues, 39(14), 3732-3752. <https://doi.org/10.1177/0192513X18796051>
  
- > Périer, P. et Riban, C. (2023). **L'ethnisation des parents à l'école : assignations identitaires et logiques d'action de mères immigrées de milieux populaires**. Sociologie, 14(3), 297-313. <https://doi.org/10.3917/socio.143.0297>
  
- > Piesen, A. (2016). **Une paternité à construire au quotidien : le cas de la résidence au père**. Revue des politiques sociales et familiales, 122(1), 77-88. DOI 10.3406/caf.2016.3164
  
- > Pothet, J. (2024). **Parentalités incertaines. Ethnographie et sociologie des dispositifs de soutien à la parentalité**. Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. "Le sens social", 206p. <https://doi.org/10.3917/agora.0102.0154>
  
- > Riban, C. et Noûs, C. (2023). **La mobilisation des pères de familles populaires par les enseignant-e-s : des effets sur les mères qui interrogent l'idéal égalitaire**. Revue internationale de l'éducation familiale, 52(2), 153-175. <https://doi.org/10.3917/rief.052.0153>
  
- > Riban, C. (2024). **Résistantes : des mères immigrées**. Cahiers pédagogiques, 595(6), 27-28. <https://doi.org/10.3917/cape.595.0027>
  
- > Riban, C. (2024). **La réappropriation sous contrainte des espaces de coéducation par des mères ethniciées des classes populaires**. Recherches féministes, 37(1), 101-115. <https://doi.org/10.7202/1114137ar>



# POUR ALLER PLUS LOIN...

## Sites et ressources complémentaires

- > France Culture. Podcast.  
**Comment mieux adapter les villes aux familles monoparentales ?**, juillet 2025.  
<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/questions-du-soir-d-ete/comment-mieux-adapter-les-villes-aux-familles-monoparentales-4464661>
- > Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Statistiques et études. **Portrait des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville en France métropolitaine**, août 2024.  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8236231>
- > LCP, Réjane Varrod (réal.), avec l'association Mono Parenthèse (Lyon). Film documentaire.  
**Mamans solos : Les oubliées de la République**, novembre 2024.  
<https://monoparenthese.fr/film-documentaire-mamans-solos-les-oubliees-de-la-republique-avec-mono-parenthese/>

## Rapports, études et textes complémentaires

- > Atelier parisien d'urbanisme (APUR), étude. **Politique de la ville et quartiers populaires à Paris : présentation de la nouvelle géographie 2024-2030**, juillet 2024.  
[https://www.apur.org/sites/default/files/2025-01/Politique\\_ville\\_quartier\\_populaires\\_Paris.pdf?token=Sq\\_J6CsJ](https://www.apur.org/sites/default/files/2025-01/Politique_ville_quartier_populaires_Paris.pdf?token=Sq_J6CsJ)
- > Caisse nationale des allocations familiales, Études et recherches, L'e-ssentiel, n°223-2024.  
**“Familles monoparentales” : une déstigmatisation inachevée**, 2024.  
[https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous\\_connaitre/Recherche\\_et\\_statistiques/Essentiel/223\\_2024\\_ESSENTIEL\\_Familles\\_monoparentales\\_C\\_NAF.pdf](https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/Recherche_et_statistiques/Essentiel/223_2024_ESSENTIEL_Familles_monoparentales_C_NAF.pdf)
- > Conseil national des villes (CNV), avis. **Mères isolées en QPV, monoparentalité et employeurs publics et privés : le défi de la conciliation du temps**, octobre 2019.  
[https://cosoter-ressources.info/index.php?lvl=notice\\_display&id=82025](https://cosoter-ressources.info/index.php?lvl=notice_display&id=82025)
- > Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.  
Livret, **Monoparentalité et pauvreté : regards croisés et pratiques inspirantes**, juillet 2025.  
<https://solidarites.gouv.fr/publication-du-livret-monoparentalite-et-pauvrete-regards-croises-et-pratiques-inspirantes>
- > Département de l'Essonne, Ville de Ris-Orangis.  
Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, **Délibération n°2024/119**, mai 2024.  
<https://www.mairie-ris-orangis.fr/wp-content/uploads/2024/05/2024-119-EDUC-Statut-communal-parent-solo-1.pdf>
- > Direction de la recherche, des études et de l'évaluation statistique, Études et résultats, n°1189.  
**Grandir dans un territoire rural : quelles différences de conditions de vie par rapport aux espaces urbains ?** mars 2021.  
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/grandir-dans-un-territoire-rural-quelles-differences-de-conditions>
- > Mères Déters, étude comparative.  
**Mères isolées et monoparentalité : comment nos villes affectent nos vies ?**, septembre 2025.  
<https://meresdeters.wordpress.com/2025/09/22/meres-isolees-et-monoparentalite-comment-nos-villes-affectent-nos-vies/>
- > Pôle ressources, synthèse. **Monoparentalité et précarité : Comment définir le lien entre ces notions ? Au-delà de la dimension économique, quelles autres réponses ?**, juin 2015.  
[contact@lepoleressources.fr](mailto:contact@lepoleressources.fr)
- > Sénat, délégation aux droits des femmes, rapport d'information. **Familles monoparentales : pour un changement des représentations sociétales - Comptes rendus**, mars 2024.  
<https://www.senat.fr/notice-rapport/2023/r23-485-2-notice.html>
- > Trajectoires-Reflex, 17<sup>ème</sup> journée du refus de l'échec scolaire, enquête.  
**Parentalité et éducation des enfants au sein des familles de quartiers populaires**, septembre 2024.  
<https://afev.org/labafev/jres-17-eme-edition-la-parentalite-lepreuve-des-inegalites>



**Direction de la publication :**

Directeur·rices des centres de ressources politique de la ville franciliens :  
Loubna Benhorma, Suzy Da Costa, Guillaume Dejardin, Lamya Monkachi.

**Rédaction :**

Les équipes des centres de ressources politique de la ville franciliens :  
Sophie Correia, Alexandra Grintchi, Mélanie Héroux, Cyril Melot, Lamya  
Monkachi.

Les intervenantes de la matinée :

Muriel Brisbare, coordinatrice CTG et référente parentalité à la ville de Ris-Orangis, Claire Morin, de la Collective des mères isolées de Montreuil, Alexandra Piesen, docteure en sociologie, auteure d'une thèse sur la parentalité solo contemporaine, auditionnée en 2024 par les rapporteur·rices de l'étude sur les familles monoparentales du Sénat et enseignante-chercheuse à l'université de Cergy.

**Remerciements :**

Nous remercions les intervenant·es pour leurs apports précieux sur la thématique - par ordre d'intervention, Alexandra Piesen pour son expertise sociologique, Muriel Brisbare pour son témoignage sur l'initiative portée par la Ville de Ris-Orangis, Claire Morin pour son témoignage de l'engagement porté par la Collective des mères isolées de Montreuil, ainsi que l'ensemble des associations et partenaires institutionnels ayant partagé leurs actions au cours du temps d'ateliers participatifs.

Merci également à tous·tes les participant·es pour leur mobilisation et leur participation, ainsi qu'à l'équipe de l'Armée du Salut pour son accueil au sein du Palais de la Femme.

---

# **Monoparentalité : réalités sociologiques et bonnes pratiques**

Une journée pour sensibiliser  
aux enjeux de la monoparentalité  
et essayer des pratiques inspirantes

**JOURNÉE  
RÉGIONALE**